



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Cette présentation du Budget Primitif 2025 de la CdC AUNIS SUD a pour objectif de retracer les informations financières essentielles de la collectivité, répondant ainsi à l'obligation prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

- I. Section de fonctionnement
 - a. *Recettes de fonctionnement*
 - b. *Dépenses de fonctionnement*

- II. Section d'investissement
 - a. *Recettes d'investissement*
 - b. *Dépenses d'investissement*
 - c. *Besoin de financement et impact sur l'endettement*

- III. Budgets annexes

- IV. Budget consolidé

I. Section de fonctionnement :

a. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent tel que suit :

Recettes de fonctionnement		Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	Var BP 24/25
013	Atténuations de charges	127 320,00 €	185 529,24 €	61 810,00 €	-51,5%
70	Produits des services	751 260,00 €	854 238,32 €	912 465,00 €	21,5%
73	Impôts et taxes	5 770 105,00 €	5 598 489,95 €	5 597 170,00 €	-3,0%
731	Impositions Directes	7 218 785,00 €	7 331 378,20 €	8 420 996,00 €	16,7%
74	Dotations, subventions et participations	2 564 762,00 €	2 847 867,96 €	3 075 724,00 €	19,9%
75	Autres produits de gestion courante	335 310,00 €	327 946,65 €	749 985,00 €	123,7%
77	Produits exceptionnels	0,00 €	7 458,74 €	0,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	120 517,88 €	225 000,00 €	2,3%
002	Résultat d'exécution reporté	3 135 314,71 €	3 135 314,71 €	3 948 691,61 €	25,9%
TOTAL SECTION		20 122 856,71 €	20 408 741,65 €	22 991 841,61 €	14,3%

Atténuations de charges :

La Communauté de Communes a opté pour un changement de couverture pour son assurance statutaire. En effet, le nouveau contrat entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025 couvre la collectivité uniquement pour les congés CITIS et le décès. Ainsi, la prévision de recettes de remboursement maladie pour l'exercice est inscrite pour une somme de 10 000 €.

Le solde de ce chapitre concerne la valorisation de la part salariale des titres restaurant.

Produits des services :

Le chapitre 70 Produit des services est en hausse de 58,2K€ par rapport au réalisé 2024 soit + 6,8%.

Les principales variations sont les suivantes :

- Dans le cadre de la relance d'un groupement de commande pour un marché de gestion des installations de chauffage, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de passation du marché sera portée entièrement par la CdC puis refacturée pour leur quote-part aux Communes concernées : 11,4 K€
- Le développement de la mission Mon Accompagnateur Renov entraîne une hausse des facturations aux usagers attendue à hauteur de 31,0 K€

- La réalisation d'un séjour montagne entraine une hausse des recettes attendues à hauteur de 15,4K€

Les autres produits des services payants sont prévus à leur niveau de recettes réelles 2024.

Les mises à disposition de personnel sont également stables entre 2024 et 2025.

Impôts et taxes :

Le chapitre 73 Impôts et taxes regroupe 4 postes différents.

Les recettes de Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales sont prévues en stabilité, tout comme les attributions de compensation négatives.

Les fractions compensatoires de Taxe d'Habitation et de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont prévues à leur niveau de recettes 2024, ces recettes étant gelées dans la loi de finances 2025.

	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Fraction compensatoire TH	3 939 864,00 €	3 938 707,00 €	3 938 000,00 €
Fraction compensatoire CVAE	1 301 826,00 €	1 301 604,00 €	1 301 000,00 €
AC négatives	70 272,95 €	70 272,95 €	70 270,00 €
FPIC	300 451,00 €	287 906,00 €	287 900,00 €

Impositions Directes :

Conformément aux orientations prises lors du DOB 2025, les hypothèses prudentes de variation des bases de fiscalité directe locale sont les suivantes :

	Définitives 2023	Définitives 2024	Prévisionnelles 2025	Taux	BP 2025
CFE	6 153 764 €	6 413 771 €	6 522 805 €	24,50%	1 598 087 €
THRS	3 573 359 €	3 331 085 €	3 387 713 €	8,68%	294 054 €
TF	34 136 452 €	36 232 430 €	36 812 149 €	1,27%	467 514 €
TFNB	2 450 360 €	2 592 236 €	2 605 197 €	6,44%	167 775 €

Les taux d'imposition de CFE, THRS, TFB et TFNB sont maintenus à leur niveau 2024.

Les hypothèses de variations de bases de THRS et TFB correspondent au coefficient de revalorisation des valeurs locatives, qui est fixé automatiquement sur la base de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (inflation) constatée entre novembre N-1 et novembre N-2, soit pour 2025 entre novembre 2024 et novembre 2023 (art 1518 bis du Code Général des Impôts) soit 1,7%.

Cette revalorisation s'applique uniquement aux locaux d'habitation et aux locaux industriels.

Les locaux professionnels font l'objet d'une revalorisation par la mise à jour annuelle de la grille tarifaire départementale, variant en fonction des relevés de loyers effectués sur le territoire.

Ainsi, la hausse prévue pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est seulement de 1,6%.

CdC AUNIS SUD – BP 2025

Les bases de taxes foncières sur les propriétés non bâties sont prévues en hausse de 0,5%, celles de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de CFE de 1,7%.

Concernant les autres impôts et taxes, les hypothèses suivantes sont retenues :

	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
TASCOM	655 262,00 €	472 255,00 €	480 280,00 €
IFER	440 643,00 €	532 920,00 €	541 980,00 €
TEOM	3 170 363,00 €	3 376 128,00 €	4 443 366,00 €
Taxe de séjour	84 870,39 €	84 041,20 €	95 000,00 €
Taxe GEMAPI	161 574,00 €	212 562,00 €	257 080,00 €

Les recettes de **TEOM** sont fixées au niveau de la contribution à verser à CYCLAD. Une hausse de plus de 31% des recettes est ainsi prévue, en lien avec la forte hausse du besoin de financement du syndicat.

Les recettes de **taxe de séjour** sont fixées au niveau des prévisions 2024. Elles s'équilibrent avec le reversement à prévoir à l'OTAMP.

La produit de la **taxe GEMAPI** augmente de plus de 21%, après une hausse de 35% entre 2023 et 2024.

Pour rappel, cette taxe est déterminée en équilibrant les charges liées à la compétence et les financements associés, à savoir les transferts de charges correspondants. Ainsi, Le coût estimatif de la gestion de la compétence pour 2025 est de 425 988 €. Ce coût augmente du fait d'une poursuite de la hausse des contributions aux syndicats. 15% de temps agent est également affecté à cette mission. Des transferts de charges ont été effectués à hauteur de 168 906,50 €. Ainsi, un produit de taxe GEMAPI à hauteur de 257 080 € est déterminé pour 2025.

Dotations, subventions et participations :

Le chapitre 74 est attendu en hausse de 8% par rapport aux recettes 2024.

En 2025, les variations ou inscriptions nouvelles de subventions sont les suivantes :

- **Habitat – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat :** Les dépenses liées à l'ingénierie et à l'animation de l'OPAH, ainsi que pour des études spécifiques dans le cadre de ce projet, bénéficient de subventions de l'ANAH à hauteur de 54 360 € pour 2025.
- **Emploi :**
 - o La Maison France Services bénéficiera d'une subvention globale de 50 000 € pour 2025, notamment avec un bonus lié au classement du territoire en zonage FRR
 - o Les postes de Conseillers Numériques ne seront plus financés à hauteur de 35 000 € mais de 25 000 € annuels
 - o Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Offre de Repérage et de Remobilisation » (O2R), la collectivité bénéficiera d'une subvention de 63 700 €
- **Environnement :**
 - o Renov Info Service : les dernières évolutions de ce service et des financements associés permettent de tabler sur des subventions à hauteur de 165 720 €, via l'ANAH et la Région nouvelle-Aquitaine
 - o Atlas de la Biodiversité Communale et intercommunale : de projet bénéficie d'une subvention de 75 000 € en 2025 de la part de l'Office Français pour la Biodiversité

- o Le développement d'actions dans le cadre du projet Territoire Engagé pour la Transition Energétique permettra de bénéficier d'une subvention de l'ADEME de 14 000 €
- **Culture** : des recettes prévisionnelles sont générées par les signatures du Contrat Territorial de Lecture (18 000 €, déjà perçu 15 000 € en 2024) et du Contrat Territorial pour l'Education Artistique et Culturelle (15 980€)
- **Sport** : La réalisation du séjour hiver Vac'en sport, d'une durée de 6 jours, permet de bénéficier d'une aide de la CAF à hauteur de 8 000 €. Le service a également répondu à deux appels à projets de la CAF dans le cadre de l'école multisports, à savoir accueil d'enfants TDAH et pour la réalisation d'une journée parents enfants. Ces projets pourraient bénéficier de subventions à hauteur de 15 670 €.

Il est budgété une Dotation d'Intercommunalité à l'équilibre, et une Dotation de Compensation des Groupements à Fiscalité Propre en baisse de 2,0%.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Dotation d'intercommunalité	674 097 €	674 874 €	677 307 €	766 787 €	766 787 €
Dotation compensation GFP	778 185 €	761 115 €	756 696 €	744 174 €	729 290 €
Total	1 452 282 €	1 435 989 €	1 434 003 €	1 510 961 €	1 496 077 €

Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre 75 prévoit les recettes de loyers (gendarmeries, logements, terrains pour centrales photovoltaïques), mais également le produit des remboursements d'assurance.

Sont également prévus des recettes liées aux **versements d'excédents de budgets annexes de lotissement**, à savoir la Zone de la Métairie, qui sera clôturé à la fin de l'exercice, et un versement partiel de l'excédent constaté au 31/12/2024 sur le budget annexe de la zone de Forges. Ces versements sont estimés à hauteur de 400 000 €.

Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ce poste enregistre les amortissements des subventions d'investissements, ainsi que les écritures de valorisation des travaux en régie.

Evolution des missions				
PCAET	29 087,31 €	72 395,00 €	43 307,69 €	148,9%
ABCi	0,00 €	87 345,00 €	87 345,00 €	
PAT	22 484,81 €	50 835,00 €	28 350,19 €	126,1%
Renov Info Services	5 594,33 €	21 150,00 €	15 555,67 €	278,1%
OPAH	0,00 €	127 050,00 €	127 050,00 €	
Emploi - Projet O2R	0,00 €	12 350,00 €	12 350,00 €	
Emploi - IFPAI	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
Communication projet PEM	2 175,00 €	12 800,00 €	10 625,00 €	488,5%
Mobilité - étude	0,00 €	29 816,00 €	29 816,00 €	
Vac'en sport	18 591,12 €	42 150,00 €	23 558,88 €	126,7%
Ecole multisports	1 261,71 €	4 800,00 €	3 538,29 €	280,4%
Réseau biblio (Projets CTL + extension réseau)	27 897,77 €	42 565,00 €	14 667,23 €	52,6%
Projets CTEAC	0,00 €	16 390,00 €	16 390,00 €	
Travaux				
Ravalement façades gendarmerie d'Aigrefeuille	0,00 €	16 800,00 €	16 800,00 €	
Travaux maison de l'emploi suite sinistre	0,00 €	8 350,00 €	8 350,00 €	
Réparation fuites piscine d'Aigrefeuille	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	

En dehors des dépenses contraintes et des travaux, les charges liées à l'évolution des missions sont majoritairement accompagnées de recettes supplémentaires, à savoir des subventions ou l'augmentation des produits des services.

L'évolution des charges à caractère général, hors actions détaillées, est de 2,7% par rapport au réalisé 2024.

Charges de personnel :

Les charges de personnel prévues au BP 2025 augmentent de 7,6% par rapport aux dépenses 2024, mais sont stables par rapport au budget 2024.

Les recrutements suivants sont prévus :

Pôle	Poste	Recrutement / création
Recrutements 2024 budgétés en année pleine en 2025		
Développement et transition	Adjoint au directeur des services techniques	août-24
	Chargé de mission CRTE	oct-24
Recrutements 2025		
Développement et transition	Conseiller Renov Info Service	févr-25
	Conseiller en Insertion Professionnelle	mars-25
Attractivité du quotidien	Assistants d'enseignement artistique : passage d'un poste de 18/20ème à 20/20ème passage d'un poste de 14/20ème à 20/20ème passage d'un poste de 12/20ème à 13/20ème	sept-25
Ressources Internes	Poste Finances / RH	juil-25

A compter de 2025, la collectivité a mis en place un contrat de prévoyance maintien de salaire avec une prise en charge de la cotisation obligatoire à hauteur de 50%. Le coût pour la collectivité est de 34 000 €.

A ce jour, la CdC Aunis Sud souscrivait aux contrats d'assurance statutaire via le Centre de Gestion de la Charente Maritime. Le contrat actuel prévoyait un taux de cotisation de 6% + 0,30% à destination du CDG17. Les résultats de la dernière consultation ont laissé apparaître une augmentation substantielle de la cotisation à garanties équivalentes, à savoir 9,73 % + 0,32% pour le CDG17. L'impact budgétaire a été estimé à plus de 80 000 €. Ainsi, la collectivité a décidé de ne pas adhérer au contrat groupe du CDG17, de s'assurer pour 2025 sur un contrat indépendant portant sur les garanties CITIS et décès, et d'étudier avec une AMO la consultation à lancer pour les années suivantes. Le contrat souscrit pour 2025 présente un taux de cotisation de 1,46%, soit une cotisation de 29 400 € contre 120 000 € pour 2024.

Le budget tient également compte de :

- du Glissement vieillesse et technicité
- de l'application du RIFSEEP
- des réformes des points d'indices et des carrières
- de la hausse du taux de cotisation CNRACL de 31,65% à 34,65%
- de la hausse de la part patronale de la cotisation URSSAF maladie des agents CNRACL +1%

Atténuations de produits :

Ce chapitre correspond au prélèvement sur recettes au titre de :

- Contribution au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales
- Attributions de compensation des communes : les attributions de compensation sont inscrites en augmentation afin de prévoir les révisions pour les Communes de Marsais et Saint-Pierre-La-Noue en fonction des recettes réelles d'IFER éolien à répartir entre ces Communes et la CdC, et pour Chambon qui reçoit un soutien lié à la charge d'état-civil de la Commune. Un rattrapage sera prévu pour les révisions d'AC éolien 2024 pour lesquelles les Communes n'ont pas délibéré avant le 31 décembre 2024

Autres charges de gestion courante :

L'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur les **subventions** était de se limiter au niveau de subvention accordé en 2024.

Le secteur de l'enfance jeunesse nécessitera cependant une hausse de 19,3K€ afin de conserver les mêmes modalités de subventionnement pour les structures qui conservent globalement une situation fragile.

Le besoin de financement du CIAS diminue du fait d'un excédent budgétaire permettant de financer l'exercice 2025.

CdC AUNIS SUD – BP 2025

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Variation	
					en €	en %
Enfance Jeunesse	718 363,00 €	732 372,00 €	848 208,00 €	867 495,00 €	19 287,00 €	2,3%
Social	175 349,00 €	191 320,00 €	204 712,00 €	219 712,00 €	0,00 €	0,0%
Logement des jeunes	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €			
Culture	334 100,00 €	340 600,00 €	377 600,00 €	377 600,00 €	0,00 €	0,0%
Sport	40 332,60 €	41 954,90 €	49 982,65 €	50 000,00 €	17,35 €	0,0%
Dev éco - emploi	500,00 €	3 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,0%
Environnement	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
Habitat	0,00 €	2 856,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €	0,00 €	0,0%
TOTAL	1 283 644,60 €	1 330 602,90 €	1 504 972,65 €	1 529 277,00 €	24 304,35 €	1,6%
Variation	-19,6%	-14,9%	13,1%	1,6%		
CIAS	422 000,00 €	463 500,00 €	471 200,00 €	467 000,00 €	-4 200,00 €	-0,9%
TOTAL avec CIAS	1 705 644,60 €	1 794 102,90 €	1 976 172,65 €	1 996 277,00 €	20 104,35 €	1,0%
Variation	-14,1%	-8,9%	10,1%	1,0%		

Les **contributions aux syndicats** augmentent de plus de 30% entre le CFU 2024 et le BP 2025 :

- Augmentation de la contribution à Cyclad, qui a besoin de financements supplémentaires afin de couvrir les besoins suivants : les surcoûts de l'usine de Paillé de 3,6 millions d'euros, la hausse de la TGAP qui représente désormais une charge de 3,2 millions d'euros pour le syndicat, et les difficultés des filières de recyclage (perte de recettes de 2,2 millions d'euros entre 2022 et 2023 sans amélioration en 2024)
- OTAMP : retour au niveau budgété les années précédentes. En 2024, le besoin de financement du syndicat était moindre
- Compétence GEMAPI : évolution de la compétence avec un montée en puissance des demandes des syndicats

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Variation	
						en €	en %
OTAMP	219 286,48 €	241 347,45 €	234 126,68 €	205 046,07 €	245 000,00 €	39 953,93 €	19,5%
Soluris	8 010,03 €	8 360,86 €	8 331,90 €	9 213,06 €	9 500,00 €	286,94 €	3,1%
Cyclad	2 768 410,00 €	2 966 798,91 €	3 158 842,99 €	3 360 006,83 €	4 443 366,00 €	1 083 359,17 €	32,2%
SM SCOT LRA	50 514,50 €	48 281,60 €	48 717,61 €	50 385,07 €	50 775,00 €	389,93 €	0,8%
Parc Naturel Marais Poitevin	1,00 €	1,00 €	161,50 €	186,50 €	170,00 €	-16,50 €	-8,8%
TOTAL	3 046 222,01 €	3 264 789,82 €	3 450 180,68 €	3 624 837,53 €	4 748 811,00 €	1 123 973,47 €	31,0%
EPTB Charente	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 177,00 €	3 200,00 €	23,00 €	0,7%
SYMBO	4 435,97 €	4 436,00 €	4 436,00 €	4 970,00 €	5 455,00 €	485,00 €	9,8%
SM Charente Aval	104 069,04 €	155 450,31 €	180 168,87 €	180 624,38 €	202 690,00 €	22 065,62 €	12,2%
SM bassin Sèvre niortaise	6 784,00 €	6 784,00 €	26 540,00 €	26 541,00 €	43 600,00 €	17 059,00 €	64,3%
SM des Rivières et Marais d'Aunis	87 203,22 €	88 798,70 €	69 640,71 €	122 866,01 €	155 000,00 €	32 133,99 €	26,2%
TOTAL GEMAPI	205 669,23 €	258 646,01 €	283 962,58 €	338 178,39 €	409 945,00 €	71 766,61 €	21,2%
TOTAL général	3 251 891,24 €	3 523 435,83 €	3 734 143,26 €	3 963 015,92 €	5 158 756,00 €	1 195 740,08 €	30,2%

Enfin, le troisième principal poste de dépense de ce chapitre correspond aux **subventions d'équilibres aux budgets annexes**.

La subvention d'équilibre au budget annexe **Pépinière** est en diminution de 3% à 120 518€

Le budget annexe **Bâtiments Relais** voit son besoin de financement diminuer, passant de 21 285 € à 9 365 €. En 2024, une mise en non-valeur de créances est venue grever le budget.

Des taux de remplissage plus importants seront nécessaire afin de faire baisser les besoins de financement de ces budgets annexes.

Charges financières :

Les charges financières sont prévues en hausse du fait :

- De la prévision de nouveaux emprunts sur 2025 pour financer les travaux du pôle d'échanges multimodal de Surgères et des acquisitions foncières sur le secteur de la gare et les travaux liés
- De la prévision de besoin d'une ligne de trésorerie

	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025
Intérêts des emprunts	153 788,10 €	169 837,65 €	153 240,57 €	174 120,00 €
Indemnités rembt anticipé				
Frais ligne de trésorerie	1 969,27 €	1 936,11 €	0,00 €	20 000,00 €
Frais de dossiers nouveaux emprunts	350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	156 107,37 €	171 773,76 €	153 240,57 €	194 120,00 €

Dotations aux provisions :

Des dotations aux provisions sont enregistrées afin de constater le risque de non-paiement de titres recettes émis par la collectivité.

Virement à la section d'investissement :

La section de fonctionnement permet de financer la section d'investissement à hauteur de 4 639 411,61 €.

II. Section d'investissement :

a. Recettes de la section d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement du budget primitif 2025 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent telles que suit :

Recettes d'investissement		Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	RAR 2024
13	Subventions d'équipement perçues	1 148 697,32 €	388 634,83 €	1 512 046,00 €	896 935,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	986 912,29 €	0,00 €	2 001 822,39 €	
165	Cautions	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00 €	515 617,18 €	1 550 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	507 489,18 €	507 489,18 €	258 985,01 €	
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	
024	Produit des cessions d'immobilisations	5 000,00 €		98 475,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	3 157 217,71 €		4 639 411,61 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 120 000,00 €	1 118 361,89 €	1 080 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	327 574,03 €	500 000,00 €	
TOTAL SECTION		8 227 316,50 €	2 858 677,11 €	11 792 740,01 €	896 935,23 €

Le chapitre **10 Dotations fonds divers et réserves** regroupe les recettes de FCTVA (900 000 €) ainsi que le produit de taxe d'aménagement (650 000€).

Les **opérations pour compte de tiers (chapitre 45)** correspondent à la prise en charge en direct par la CdC de l'itinéraire cyclable Aigrefeuille d'Aunis – Saint Christophe, et du changement de logiciel de la médiathèque de Surgères qui intègre le réseau des bibliothèques. Ces dépenses sont payées par la CdC et refacturées en intégralité aux Communes correspondant.

Les **produits des cessions d'immobilisations** correspondent aux cessions d'immobilisations suivantes :

- Foncier et bâtiment sur la ZI Ouest (ancienne annexe des services techniques) pour un total de 93 475 €
- Matériel des services techniques non utilisé pour 5 000 €.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** permettent de comptabiliser les amortissements. L'application de la norme M57 modifie la passation des amortissements qui sont désormais amortis dès leur 1^{ère} année d'acquisition au prorata temporis. Ainsi, il est

désormais très difficile de prévoir le montant des amortissements à constater, ceci dépendant de la date d'acquisition des équipements inscrits au budget.

Les **opérations patrimoniales**, inscrites en recettes et en dépenses, permettent d'enregistrer l'intégration les frais d'insertion et de maîtrise d'œuvre à la valeur des équipements correspondant.

b. Dépenses d'investissement :

Les dépenses de la section d'investissement du budget primitif 2025 du budget principal de la CdC AUNIS SUD se présentent telles que suit :

Dépenses d'investissement		Budget 2024	CFU 2024	BP 2025	RAR 2024
Opérations d'équipement		4 907 033,00 €	901 170,66 €	8 980 895,00 €	505 913,14 €
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00 €	10 000,00 €	178 410,00 €	65 679,84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	807 000,00 €	794 494,87 €	799 450,00 €	
10	Dotations fonds divers et réserves	686 050,00 €	382 013,43 €	700 000,00 €	
45	Opération pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	220 000,00 €	120 517,88 €	225 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €	327 574,03 €	500 000,00 €	
001	Déficit antérieur reporté	907 233,50 €	907 233,50 €	584 327,26 €	
TOTAL SECTION		8 227 316,50 €	3 443 004,37 €	12 118 082,26 €	571 592,98 €

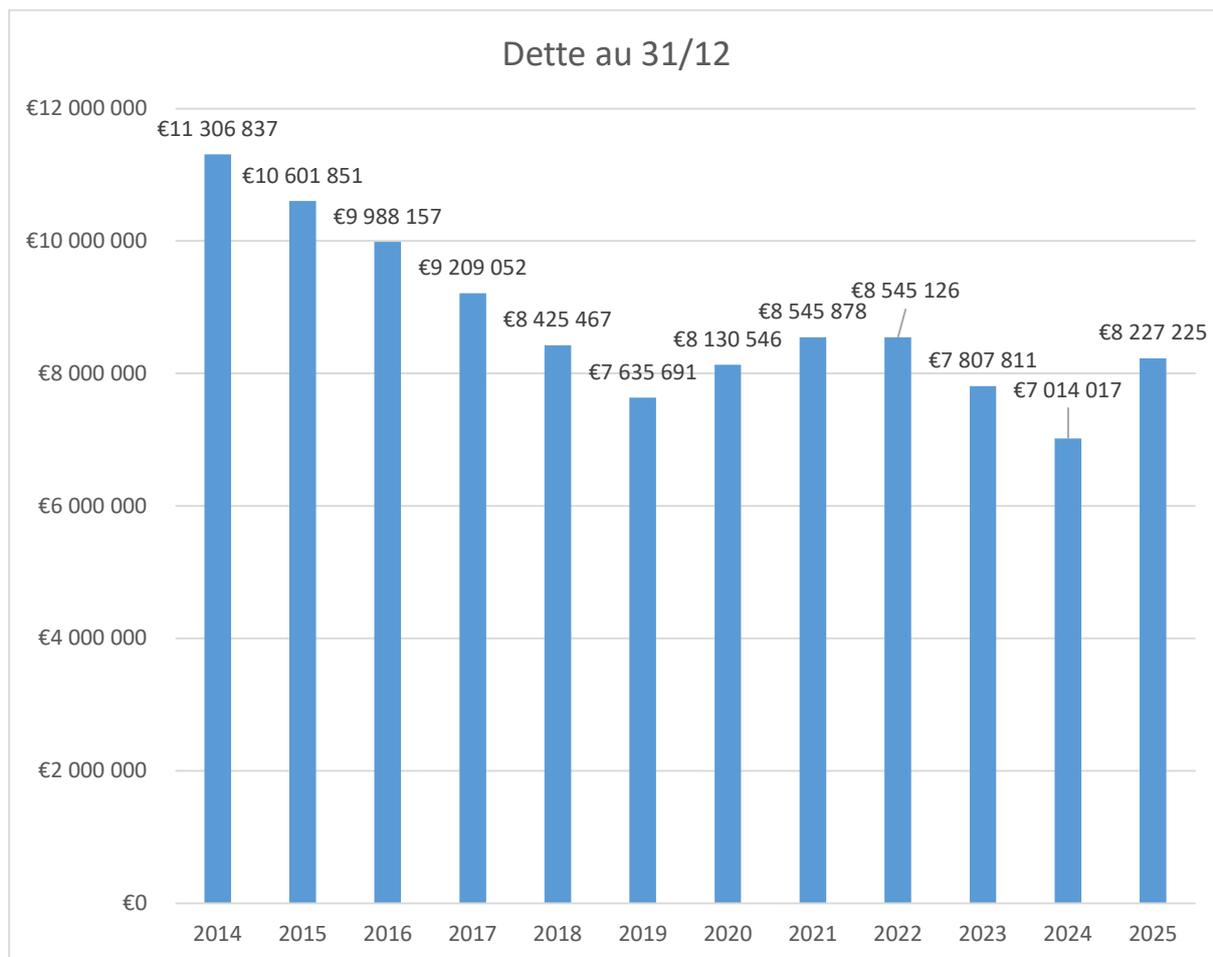
En détail, les dépenses d'équipement correspondent aux opérations suivantes :

		Dépenses		Recettes		Dont
		BP 2025	RAR	BP 2025	RAR	
Sport						
Op. 206	Piscine de Surgères	2 145,00 €				Chaise surveillance (1,7K€), signalétique (0,5K€)
Op. 207	Piscine d'Aigrefeuille	49 795,00 €	1 727,04 €			Splashpad (jeux d'eau) (48,0K€), défibrillateur (1,3K€), signalétique (0,5K€) RAR : Ad'Ap
Op. 208	Piscine de Vandré	465,00 €	79 612,95 €			Signalétique (0,5K€) RAR : plateforme modulaires + modulaires dont Ad'Ap
Op. 209	Complexe sportif d'Aigrefeuille	289 240,00 €				Etudes nouveau gymnase (280,0K€), remp portes métalliques (4,0K€), machine à tracer (1,6K€), but de rugby (3,6K€)
Op. 210	Complexe sportif de Surgères	264 350,00 €	24 931,69 €	100 000,00 €	453 582,49 €	Revêtement EPDM piste d'athlétisme (230,0K€), diagnostic structures rugby (8,5K€), remplacement bardage tennis (20,0K€), mur de clôture salle multisports (2,0K€), tondeuse (1,4K€)

c. Besoin de financement et impact sur la dette :

Le besoin de financement exprimé par le budget primitif 2025 du Budget Principal est de 2 000 000 €, qui a pour destination le financement du Pôle d'Echanges Multimodal (1 000 000 €) et des acquisitions foncières et les travaux liés du secteur de la gare (bâtiment ex-Surfilm) pour le même montant.

En cas de déblocage total de ces emprunts, la dette portée par le budget principal s'établirait au 31 décembre 2025 à 8 227 825 €, en hausse de 1 214 000 €.



Projection théorique de ratios d'endettement au 31 décembre 2025 :

En projetant une réalisation **théorique** à 100% des dépenses et les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2025, la hausse de la dette aurait les conséquences suivantes sur les ratios d'endettement :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Capacité de désendettement (dette / CAF brute)	4,5	4,51	3,83	2,96	3,38	5,22
Poids de la dette (dette / recettes réelles de fonctionnement)	57%	58%	55%	46%	41%	44%

Le poids de la dette connaîtrait une légère hausse, du fait d'une progression de la dette.

La capacité de désendettement augmenterait plus fortement du fait de la baisse de la CAF brute, tout en restant en deçà du seuil de 10 années.

III. Budgets annexes :

- **Bâtiments Relais :**

Comme en 2024, des mises en non-valeur de créances seront à constater pour un locataire placé en liquidation judiciaire. Cependant, les provisions enregistrées sur les exercices précédents couvrent ce risque et feront donc l'objet d'une reprise. L'impact budgétaire sera donc nul.

Concernant les recettes de location, elles sont prévues en stabilité par rapport à 2024, avec un taux de remplissage à 50% sur 6 mois et 75% sur la fin de l'année.

Ainsi, ce budget nécessite en 2025 une subvention d'équilibre de 9 365€ contre 21 285 € en 2024.

- **Pépinière Agroalimentaire :**

Les prévisions de recettes sont prévues en stabilité par rapport au produit 2024.

Cependant, le défaut de paiement d'un locataire nécessite l'inscription de 12 800 € de crédits en créances éteintes. En contrepartie, des reprises de provision pourront être réalisées, couvrant une partie importante de la perte.

Ainsi, la subvention d'équilibre est en diminution de 3% en 2025 à hauteur de 120 518 €.

En investissement, 1 500 € sont prévus pour du matériel informatique.

- **Budgets de lotissements :**

10 budgets annexes permettent d'enregistrer les différentes opérations liées aux zones d'activité communautaires en cours d'aménagement et/ou de commercialisation

Ces budgets enregistrent les opérations d'aménagement des zones, et en contrepartie les ventes de terrains ainsi que les subventions perçues pour ces travaux. Les seules autres opérations réelles enregistrées sont celles afférentes à la dette (encaissement d'emprunts et paiement de l'annuité correspondante).

Budget	Dépenses	Recettes		Commentaires
	Dépenses d'aménagement	Cessions de terrains	Subventions	
Parc d'activités La Combe	183 290,00 €	0,00 €	0,00 €	Solde des études, maîtrise d'œuvre et travaux pour l'opération d'aménagement + travaux d'accès au parc via la RD115

CdC AUNIS SUD – BP 2025

Parc d'activités Le Cluseau	14 150,00 €	81 906,00 €	0,00 €	Géomètre, divers travaux éclairage public Cession lot 1
ZI St Mard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ZI Fief St Gilles	72 130,00 €	67 824,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + divers travaux Cessions lot 3 et lot E
ZI Ouest II	8 150,00 €	0,00 €	0,00 €	Divers petits travaux + géomètre
ZI La Métairie	15 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €	Frais de Raccordement de parcelle vendue en 2024 Transfert foncier restant vers BP
ZI le Thou TII	17 000,00 €	144 782,00 €	0,00 €	Frais de géomètre + divers petits travaux Cessions lot 4 + lot 8 et 3 de l'extension
ZI Fief Girard Est D5	340 926,00 €	0,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + études et travaux pour l'accès à la zone
ZI de Forges	16 800,00 €	44 880,00 €	0,00 €	Acquisitions foncières + Petits travaux Cessions ZD140 + ZD141 et B1196
Parc d'activités des Ardillauds	589 020,00 €	0,00 €	0,00 €	Achat de parcelles + études et travaux d'aménagement du parc
TOTAUX	1 256 466,00 €	479 392,00 €	0,00 €	
		479 392,00 €		

Les crédits sont prévus afin de réaliser le **Parc d'Activités des Ardillauds**. Cependant, avant la réalisation du parc, une décision devra être prise au vu de son coût et de la viabilité économique de l'opération.

Il est prévu de clôturer à la fin de l'exercice le budget annexe de la **Zone de la Métairie**. Le Foncier restant sera transféré au budget Principal. En fonction de sa valorisation, une reprise de l'excédent de fonctionnement sera faite vers le budget principal.

IV. Présentation consolidée :

Budget 2025 + RAR	Fonctionnement		Investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	22 991 841,61 €	22 991 841,61 €	12 689 675,24 €	12 689 675,24 €
Bâtiments Relais	63 840,30 €	63 840,30 €	24 100,00 €	142 522,85 €
Pépinière Agroalimentaire	192 230,00 €	192 230,00 €	270 058,73 €	270 058,73 €
Parc d'activités La Combe	2 932 821,26 €	2 932 821,26 €	3 140 018,80 €	3 140 018,80 €
Parc d'activités Le Cluseau	277 571,91 €	277 571,91 €	400 610,52 €	400 610,52 €
ZI St Mard	64 538,03 €	64 538,03 €	99 516,06 €	99 516,06 €
ZI Fief St Gilles	483 067,12 €	483 067,12 €	743 285,52 €	743 285,52 €
ZI Ouest II	569 124,03 €	569 124,03 €	41 268,36 €	41 268,36 €
ZA Métairie	499 833,83 €	499 833,83 €	198 500,46 €	198 500,46 €
ZA Le Thou TII	638 965,74 €	638 965,74 €	234 112,23 €	234 112,23 €
ZA Fief Girard Est D5	669 352,35 €	669 352,35 €	997 768,70 €	997 768,70 €
ZI de Forges	191 992,44 €	191 992,44 €	100 374,49 €	100 374,49 €
Parc d'activités Les Ardillauds	597 640,00 €	597 640,00 €	606 250,00 €	606 250,00 €
	30 172 818,62 €	30 172 818,62 €	19 545 539,11 €	19 663 961,96 €

NB : la section d'investissement du budget annexe Bâtiments Relais est votée en suréquilibre

Annexes

1. Présentation de la section de fonctionnement du BP 2025 par compétence
2. Maquettes budgétaires des budgets primitifs 2025 Budget Principal et Budgets Annexes

Section de fonctionnement 2025 : présentation par thématique :

Dépenses de fonctionnement		Adm. Générale - non ventilable		Serv. Techniques		Voirie		Communication		Tourisme	
		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
		3 146 149,56 €	7 902 559,61 €	771 672,59 €	899 591,00 €	209 213,69 €	226 220,00 €	196 674,09 €	186 878,00 €	254 113,45 €	293 643,00 €
011	Charges à caractère général	181 798,49 €	184 585,00 €	98 846,24 €	177 600,00 €	112 505,73 €	129 620,00 €	57 764,46 €	58 280,00 €	21 739,33 €	22 335,00 €
012	Charges de personnel	722 781,04 €	842 566,00 €	638 138,58 €	691 741,00 €			131 555,83 €	120 768,00 €	17 407,97 €	18 408,00 €
014	Atténuations de produits	1 868 661,26 €	1 829 732,00 €								
65	Autres charges de gestion courante	217 204,78 €	216 465,00 €	1 070,48 €	1 750,00 €	2 987,00 €		2 212,80 €	3 330,00 €	205 941,07 €	245 800,00 €
66	Charges financières	44 113,83 €	67 500,00 €			6 813,07 €	7 500,00 €				
67	Charges exceptionnelles		1 400,00 €								600,00 €
68	Dotations aux provisions	6 041,39 €	30 000,00 €								
023	Virement à la section d'investissement		4 639 411,61 €								
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 548,77 €	90 900,00 €	33 617,29 €	28 500,00 €	86 907,89 €	89 100,00 €	5 141,00 €	4 500,00 €	9 025,08 €	6 500,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
			14 777 751,59 €	15 619 304,61 €	25 663,46 €	21 011,00 €	10 524,96 €	9 000,00 €	12 999,90 €	1 008,00 €	86 288,23 €
013	Atténuations de charges	31 083,53 €	16 586,00 €	23 848,46 €	7 611,00 €			12 999,90 €	1 008,00 €	473,03 €	112,00 €
70	Produits des services	10 182,04 €	17 450,00 €	1 815,00 €	13 400,00 €	9 060,00 €	9 000,00 €				
73 / 731	Impôts et taxes	9 257 136,95 €	9 222 720,00 €							84 041,20 €	95 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 303 217,57 €	2 266 737,00 €								
75	Autres produits de gestion courante	36 933,33 €	34 520,00 €								
76	Produits financiers										
77	Produits exceptionnels	806,67 €				854,96 €					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 076,79 €	112 600,00 €			610,00 €				1 774,00 €	
002	Résultat d'exécution reporté	3 135 314,71 €	3 948 691,61 €								

RESULTAT 11 631 602,03 € 7 716 745,00 € - 746 009,13 € - 878 580,00 € - 198 688,73 € - 217 220,00 € - 183 674,19 € - 185 870,00 € - 167 825,22 € - 198 531,00 €

Dépenses de fonctionnement		Dev. économique		Emploi - MFS		Mobilité		Urbanisme - Habitat		Environnement	
		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
		476 839,49 €	493 164,00 €	223 646,94 €	295 819,00 €	41 891,54 €	110 775,00 €	657 226,35 €	842 170,00 €	4 184 561,18 €	5 588 323,00 €
011	Charges à caractère général	24 576,10 €	26 555,00 €	53 597,67 €	87 465,00 €	28 189,66 €	59 922,00 €	20 334,89 €	169 990,00 €	63 869,52 €	235 740,00 €
012	Charges de personnel	270 692,43 €	288 526,00 €	165 217,10 €	199 854,00 €	13 342,88 €	46 853,00 €	427 917,06 €	448 805,00 €	367 967,76 €	433 037,00 €
014	Atténuations de produits									3 730,00 €	8 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	152 022,00 €	133 883,00 €	62,49 €	2 500,00 €			53 355,07 €	56 675,00 €	3 698 847,72 €	4 862 946,00 €
66	Charges financières	13 207,16 €	27 500,00 €								
67	Charges exceptionnelles										
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 341,80 €	16 700,00 €	4 769,68 €	6 000,00 €	359,00 €	4 000,00 €	155 619,33 €	166 700,00 €	50 146,18 €	48 600,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
			36 899,02 €	426 188,00 €	115 992,75 €	155 227,00 €	30 947,58 €	13 740,00 €	135 250,34 €	180 872,00 €	3 786 865,64 €
013	Atténuations de charges	2 098,53 €	1 108,00 €	14 355,72 €	2 837,00 €	6 242,58 €	560,00 €	17 186,17 €	5 012,00 €	2 852,50 €	3 748,00 €
70	Produits des services	32 866,49 €	23 080,00 €	11 306,19 €	11 000,00 €	705,00 €	935,00 €	63 522,17 €	68 000,00 €	51 750,64 €	69 380,00 €
73	Impôts et taxes									3 588 690,00 €	4 700 446,00 €
74	Dotations, subventions et participations			86 075,00 €	138 700,00 €	24 000,00 €	12 245,00 €		54 360,00 €	143 572,50 €	323 743,00 €
75	Autres produits de gestion courante		400 000,00 €	4 255,84 €	2 690,00 €						
77	Produits exceptionnels										
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 934,00 €	2 000,00 €					54 542,00 €	53 500,00 €		
002	Résultat d'exécution reporté										

RESULTAT - 439 940,47 € - 66 976,00 € - 107 654,19 € - 140 592,00 € - 10 943,96 € - 97 035,00 € - 521 976,01 € - 661 298,00 € - 397 695,54 € - 491 006,00 €

Dépenses de fonctionnement		Action sociale		Petite enfance		Enfance Jeunesse - CTG		Scolaire		Sport	
		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
		1 146 162,80 €	1 156 540,00 €	224 741,31 €	252 809,00 €	1 142 408,03 €	1 153 319,00 €	93 574,59 €	96 891,00 €	1 578 631,08 €	1 619 898,00 €
011	Charges à caractère général	39 459,83 €	46 630,00 €	80 745,85 €	98 610,00 €	32 984,81 €	35 599,00 €	59 079,83 €	63 321,00 €	557 809,97 €	566 865,00 €
012	Charges de personnel	343 405,96 €	352 778,00 €	129 175,34 €	142 299,00 €	255 358,27 €	244 225,00 €	2 232,45 €	1 370,00 €	687 567,53 €	741 883,00 €
014	Atténuations de produits										
65	Autres charges de gestion courante	690 912,00 €	686 712,00 €			848 238,24 €	867 495,00 €			50 873,65 €	50 750,00 €
66	Charges financières	28 512,71 €	30 620,00 €	3 264,88 €	3 300,00 €			3 235,51 €	3 200,00 €	10 151,78 €	9 400,00 €
67	Charges exceptionnelles										
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	43 872,30 €	39 800,00 €	11 555,24 €	8 600,00 €	5 826,71 €	6 000,00 €	29 026,80 €	29 000,00 €	272 228,15 €	251 000,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
				386 309,80 €	388 339,00 €	196 868,73 €	192 220,00 €	102 264,10 €	93 134,00 €	17 747,71 €	15 017,00 €
013	Atténuations de charges	12 088,45 €	4 099,00 €	997,50 €	1 120,00 €	12 832,00 €	2 785,00 €	16,71 €	17,00 €	7 732,47 €	7 202,00 €
70	Produits des services	373 908,15 €	383 460,00 €	82 506,12 €	88 000,00 €	28 005,61 €	28 600,00 €	17 731,00 €	15 000,00 €	76 624,14 €	89 240,00 €
73	Impôts et taxes										
74	Dotations, subventions et participations			110 282,11 €	100 000,00 €	57 864,40 €	61 749,00 €			49 775,02 €	66 410,00 €
75	Autres produits de gestion courante	313,20 €	780,00 €							1 876,00 €	
77	Produits exceptionnels									5 797,11 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			3 083,00 €	3 100,00 €	3 562,09 €				25 448,00 €	29 400,00 €
002	Résultat d'exécution reporté										

RESULTAT - 759 853,00 € - 768 201,00 € - 27 872,58 € - 60 589,00 € - 1 040 143,93 € - 1 060 185,00 € - 75 826,88 € - 81 874,00 € - 1 411 378,34 € - 1 427 646,00 €

Dépenses de fonctionnement		Culture - Réseau bibliothèques		Conservatoire		Site archéologique		Gendarmeries		TOTAL	
		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
		677 940,73 €	696 313,00 €	757 485,31 €	744 806,00 €	105 301,60 €	116 958,00 €	312 830,70 €	315 165,00 €	16 201 065,03 €	22 991 841,61 €
011	Charges à caractère général	61 186,10 €	74 370,00 €	48 998,82 €	51 625,00 €	42 416,83 €	47 615,00 €	41 156,51 €	50 765,00 €	1 627 060,64 €	2 187 492,00 €
012	Charges de personnel	213 684,18 €	217 743,00 €	680 684,96 €	664 656,00 €	51 774,77 €	54 843,00 €			5 118 904,11 €	5 510 355,00 €
014	Atténuations de produits									1 872 391,26 €	1 837 732,00 €
65	Autres charges de gestion courante	377 662,62 €	377 600,00 €	3 675,25 €	3 825,00 €		1 000,00 €			6 305 065,17 €	7 510 731,00 €
66	Charges financières			- 30,56 €	3 200,00 €			43 972,19 €	41 900,00 €	153 240,57 €	194 120,00 €
67	Charges exceptionnelles									- €	2 000,00 €
68	Dotations aux provisions									6 041,39 €	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement										4 639 411,61 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 407,83 €	26 600,00 €	24 156,84 €	21 500,00 €	11 110,00 €	13 500,00 €	227 702,00 €	222 500,00 €	1 118 361,89 €	1 080 000,00 €

Recettes de fonctionnement		CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025	CFU 2024	BP 2025
				51 311,54 €	38 580,00 €	128 233,16 €	100 227,00 €	36 709,90 €	19 533,00 €	302 860,50 €	333 760,00 €
013	Atténuations de charges	1 795,00 €	2 085,00 €	38 426,69 €	5 387,00 €	500,00 €	533,00 €			185 529,24 €	61 810,00 €
70	Produits des services	9 416,40 €	9 380,00 €	82 686,47 €	84 540,00 €	2 152,90 €	2 000,00 €			854 238,32 €	912 465,00 €
73	Impôts et taxes									12 929 868,15 €	14 018 166,00 €
74	Dotations, subventions et participations	34 041,36 €	24 480,00 €	7 120,00 €	10 300,00 €	31 920,00 €	17 000,00 €			2 847 867,96 €	3 075 724,00 €
75	Autres produits de gestion courante	4 789,78 €	1 335,00 €					279 778,50 €	310 660,00 €	327 946,65 €	749 985,00 €
76	Produits financiers									- €	- €
77	Produits exceptionnels									7 458,74 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 269,00 €	1 300,00 €			2 137,00 €		23 082,00 €	23 100,00 €	120 517,88 €	225 000,00 €
002	Résultat d'exécution reporté									3 135 314,71 €	3 948 691,61 €

RESULTAT - 626 629,19 € - 657 733,00 € - 629 252,15 € - 644 579,00 € - 68 591,70 € - 97 425,00 € - 9 970,20 € 18 595,00 € 4 207 676,62 € - €